



SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
16 – 17 juin 2010, La Haye, Pays-Bas

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE

Introduction

L'Initiative africaine, adoptée à la 4^{ème} Réunion des Parties (MOP4) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) en septembre 2008 à Madagascar, a été lancée en août 2009 avec le recrutement d'une Coordinatrice pour l'Initiative africaine, basée au Secrétariat de l'AEWA à Bonn. L'Initiative africaine est financée grâce à une importante contribution volontaire faite par le gouvernement français en 2009. Le présent rapport sur les activités menées dans le cadre de l'Initiative africaine, coordonnée par le Secrétariat de l'AEWA, vient compléter le rapport du Secrétariat (Doc. StC 6.6).

La Résolution 4.9¹ sur l'Initiative africaine a été adoptée pour contribuer à l'inversion des tendances négatives des espèces de l'AEWA en Afrique, comme présentées dans le 4^{ème} rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord. C'est la raison pour laquelle cette Initiative se concentre sur une forte amélioration de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique.

Le présent rapport est structuré comme suit :

1. Objectifs de l'Initiative africaine et activités prévues
2. Activités menées et résultats
3. Activités futures et conclusion

L'actuel rapport présente les activités et résultats de la période allant d'août 2009 à mai 2010.

1. Objectifs de l'Initiative africaine et activités prévues

Afin d'assurer un suivi structuré et coordonné concernant l'état des populations de l'AEWA utilisant la région Africaine, la Résolution 4.9 sur l'Initiative africaine a mis en lumière les principaux problèmes auxquels elle doit s'attaquer. Le Secrétariat de l'AEWA a, en outre, identifié pour la région les principales activités requérant une attention particulière, ceci en vue de stimuler la mise en œuvre de l'AEWA dans la région. Ceci a permis d'énumérer les principales activités qui devront être réalisées par la Coordinatrice de l'Initiative africaine dans le cadre de la mise en œuvre de cette Initiative. Il s'agit de :

- La rédaction d'un avant-projet de Plan d'action pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, comprenant une proposition relative aux domaines ou activités prioritaires, à soumettre à la MOP5 en 2012 pour adoption ;
- Identifier des synergies éventuelles et renforcer la coopération avec d'autres conventions et organisations concernées pour les activités et projets liés à l'AEWA en Afrique ;
- L'aide à la mise en œuvre du programme AEWA du Fonds de petites subventions en Afrique ;
- Promouvoir et encourager la mise en œuvre de l'Initiative africaine ;
- Initier, stimuler et soutenir la mise en œuvre de l'AEWA par les pays africains et leur fournir des services consultatifs, si nécessaire ;
- Encourager l'adhésion des parties non contractantes à l'Accord.

¹ Résolution 4.9: http://www.unep-aeewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_9_conservation_in_africa_final.pdf

2. Activités menées et résultats

2.1. Plan d'action pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique

La Résolution 4.9 « *Charge le Secrétariat, dans la limite des ressources, en étroite coopération avec le Comité technique, de rédiger un plan d'action pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, y compris une proposition de zones prioritaires, destiné à la MOP5.* » Il s'agit ainsi de l'une des principales tâches de la Coordinatrice de l'Initiative africaine. La rédaction de ce Plan a pour but d'identifier les activités devant être menées à bien pour assurer davantage d'efficacité et de coordination lors de la mise en œuvre de l'AEWA dans la région. La phase initiale inclut une évaluation des besoins en terme de mise en œuvre en Afrique. Jusqu'à maintenant, on a consulté les documents et le matériel nécessaires existants (tels que texte de l'Accord, Plan d'action, Plan Stratégique (2009-2017), Tâches internationales de mise en œuvre (2009-2016), documents ressources, rapports et publications de l'AEWA et des organisations partenaires impliquées dans la conservation de la biodiversité en Afrique (par ex. l'office régional du PNUE en Afrique, le NEPAD, l'Union Africaine, BirdLife International, Wetlands International). Durant cette phase, des informations contextuelles ont été acquises sur les principales lacunes et les besoins les plus urgents en vue de mise en œuvre de l'AEWA en Afrique ; ceci se poursuit encore actuellement.

Un questionnaire a été préparé afin de demander des informations plus détaillées aux États de l'aire de répartition de l'AEWA et aux partenaires. Toutefois, sur le conseil du Comité technique, cette approche a été remplacée par la préparation directe d'un premier avant-projet de Plan d'action pour consultation avec les États de l'aire de répartition de l'AEWA et les partenaires. Ce processus est en cours et le premier avant-projet de Plan d'action inclut les besoins de mise en œuvre en Afrique, tels qu'identifiés lors des précédentes MOP, des projets et ateliers liés à l'AEWA, des consultations avec les organisations partenaires œuvrant à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, et autres.

Afin de fournir d'autres informations concrètes à prendre en considération dans le Plan d'action, la Coordinatrice de l'Initiative africaine continuera à se consulter avec le coordinateur du projet PNUE/FEM Wings Over Wetlands (WOW), afin d'assurer l'utilisation des résultats et leçons tirées du projet WOW dans le cadre de l'Initiative africaine. Des visites seront également rendues aux principaux partenaires travaillant dans la région en vue de consultation, échange d'informations et coopération (par ex. la Tour du Valat en mai 2010, Wetlands International en juin 2010, le bureau du CMSC en juillet 2010, etc.).

La première version de l'avant-projet de Plan d'action devrait être prête en mars 2011 pour consultation et commentaires.

2.2. Coopération avec d'autres conventions et organisations concernées

Le Résolution 4.9, en outre, « *Enjoint le Secrétariat d'envisager des synergies et de renforcer la coopération avec les activités existantes d'autres conventions et organisations concernées en Afrique...* » La Coordinatrice de l'Initiative africaine a évalué les activités et les projets sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, afin d'identifier les synergies ou possibilités de renforcement des coopérations existantes, et d'en proposer de nouvelles. Les activités pouvant être menées dans cet objectif sont les suivantes :

- La participation à des cours de formation des formateurs à Limbe, Cameroun (novembre 2009)², organisés par Wetlands International dans le cadre du projet WOW. La Coordinatrice a donné une présentation sur l'AEWA, l'accent étant mis sur l'Initiative africaine, éclaircissant ainsi l'essentiel des modules fournis sur la voie de migration. Elle a également répondu aux questions portant sur certains aspects cruciaux de la mise en œuvre de l'AEWA, a rencontré les organisateurs des cours pour échanger des informations sur la façon dont les résultats du projet WOW peuvent trouver leur prolongement dans l'Initiative africaine, a parlé avec des représentants nationaux des priorités pour leurs pays/sous-régions, et a poursuivi les actions en faveur de l'accession des Parties non contractantes à l'AEWA ;

² Cours de formation des formateurs du WOW : http://www.unep-awea.org/news/news_elements/2009/wow_cameroon_tot_workshop_nov2009.htm

- La participation à l'atelier sur l'élaboration du projet BirdLife/Fondation MAVA à Dakar, Sénégal (décembre 2009)³ visant au développement participatif d'une proposition de projet pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de la côte ouest de l'Afrique. La Coordinatrice a donné une nouvelle fois une présentation sur l'AEWA et son Initiative africaine. Elle a en outre encouragé la prise en considération des questions de l'AEWA sur l'élaboration de la proposition de projet (notamment pour la mise en œuvre et le développement de Plans d'action par espèce (SSAP), la prise en considération de toutes les espèces de l'AEWA présentes dans la zone du projet, et le besoin de souligner l'importance de l'accession des Parties non contractantes. Des discussions de suivi sur l'accession ont eu lieu avec les représentants des Parties non contractantes (Sierra Leone), les experts présents ont fourni des informations de première main sur les lacunes qui existent au niveau de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur les priorités à accorder ;
- La participation à un atelier régional sur l'Application Réseaux de sites critiques (CSN)⁴, organisés dans le cadre du projet WetCap, à Mehdia, Kénitra, Maroc (décembre 2009). Une présentation a également été donnée sur l'AEWA et le statut du projet WetCap, des informations ont été réunies sur les progrès réalisés dans le développement de l'Application CSN, des informations pratiques ont été obtenues sur les espèces à protéger en priorité en Afrique du Nord et des discussions ont eu lieu avec les contacts de l'AEWA au Maroc et en Mauritanie au sujet de l'accession ;
- L'équipe africaine du Secrétariat de Ramsar a été contactée pour encourager une approche coopérative dans le cadre d'une mission consultative sur un site d'importance biologique et un site Ramsar (SIBE de la Moulouya), menacés par des activités humaines et importants pour de nombreuses espèces de l'AEWA, y compris la Sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* (Vulnérable) et le Goéland d'Audouin *Larus audouinii* (Quasi menacé). Une mission consultative Ramsar (RAM), avec la participation de l'AEWA, est prévue pour juillet 2010. Un suivi a été assuré par le Secrétariat de Ramsar sur la participation du Secrétariat de l'AEWA lors d'une RAM organisée en faveur du site Ramsar Cayo-Lefoualeba, au Congo, en juin 2010 ;
- L'introduction d'une approche collaborative avec les Secrétariats de la Convention de Ramsar, de la CMS et de l'AEWA a été assurée afin d'évaluer les informations reçues sur les menaces pesant sur le site Ramsar du delta intérieur du Niger (DIN), au Mali (un site d'importance majeure pour de nombreuses espèces de l'AEWA et pour la subsistance des populations riveraines). Ces trois Secrétariats ont préparés et envoyer une lettre conjointe au gouvernement du Mali pour suivi ;
- Le coordinateur du projet WOW a été contacté afin d'identifier les possibilités d'utiliser les produits et les leçons tirées du projet WOW, dans le cadre de l'Initiative africaine ;
- La communication a été établie avec l'Office régional du PNUE en Afrique (PNUE/ROA) en vue d'une future coopération dans les activités relatives à l'éducation et au renforcement de la capacité en Afrique. Des suggestions ont déjà été faites pour l'Égypte, le Mali, la Namibie, le Cameroun et le Rwanda, pour des activités PNUE/ROA visant à marquer la Journée Mondiale de l'Environnement ;
- De nouvelles synergies ont été initiées avec d'autres organisations impliquées dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique, notamment avec le partenariat de la Fondation internationale pour la Grue et le Fonds pour la vie sauvage en danger pour des activités sur la conservation des grues africaines et avec Wageningen International pour une incorporation éventuelle du volet sur la voie de migration dans leur cours annuel, déjà bien établi, destiné aux gestionnaires des zones humides ;
- Des efforts ont été réalisés pour le renforcement des relations entre l'AEWA et l'Union Africaine, un organisme majeur pour la défense des stratégies dans la région
- Le gouvernement français a proposé une aide technique supplémentaire du centre de recherche de la Tour du Valat pour la mise en œuvre de l'Initiative africaine, et des discussions ont été entamées à cette fin, avec prise d'effet à partir de 2012. Une visite a été organisée dans ce centre de recherche au mois mai 2010, afin d'échanger des informations et des propositions pour une coopération future.

2.3. Le Programme du Fonds de petites subventions de l'Accord en Afrique

Le premier cycle du Programme du Fonds de petites subventions (FPS) de l'AEWA a été lancé en 2010 seulement pour l'Afrique, compte tenu des fonds limités disponibles. La Coordinatrice a contribué au commentaire des lignes directrices opérationnelles du Programme SGF de l'AEWA avant son adoption par les membres du Comité permanent (StC). Suite au lancement de l'appel à propositions en janvier 2010, une

³ Atelier BirdLife/MAVA : http://www.unep-awea.org/news/news_elements/2009/mava_senegal_workshop_2009.htm

⁴ Atelier sur l'Application CSN : http://www.unep-awea.org/activities/wetcap/news_elements/morocco_workshop.htm

contribution a été offerte sous la forme de services consultatifs aux initiateurs des projets. Après la date butoir de soumission (30 avril 2010), les propositions de projets reçues ont été enregistrées. Une assistance sera fournie pour l'évaluation de propositions de projets et suivie de la sélection des projets réalisables, pour soumission au StC de l'AEWA (qui décidera des projets définitifs qui seront financés). Le processus d'évaluation est en cours. Actuellement, 31 propositions de projets ont été reçues pour le cycle 2010, dont 16 ont été sélectionnées pour la procédure d'évaluation. Parmi les 15 qui n'ont pas été sélectionnées pour la phase d'évaluation de 2010, 6 ne bénéficiaient pas de l'approbation du correspondant national de l'AEWA, 4 demandaient une aide à la mise en œuvre dans des pays étant Parties non contractantes, 3 provenaient de Parties ayant plus de trois ans d'arriérés sur leurs contributions à l'AEWA et 2 ont été soumis dans un format erroné.

2.4. Promotion et encouragement de la mise en œuvre de l'Initiative africaine

Afin d'assurer le succès de la mise en œuvre de l'Initiative africaine, il est essentiel que l'initiative soit connue, reconnue et appréciée par les pays africains, les partenaires (potentiels) et donateurs de l'AEWA. Dans ce cadre, des activités contribuant à sa reconnaissance ont été menées, à savoir :

- La préparation, l'impression et la distribution d'un dépliant d'information⁵ sur l'Initiative africaine ;
- La mise en place d'une page Internet pour l'Initiative africaine⁶ dans le cadre des activités de l'AEWA ;
- La réalisation de présentations durant les réunions et ateliers où le Secrétariat de l'AEWA était représenté et au cours desquelles l'Initiative africaine a été introduite (par ex. le Cameroun, le Sénégal et le Maroc comme mentionné ci-dessus) ;
- L'aide à la recherche de fonds pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique. Par exemple, avec la préparation de propositions de projets à financer par les gouvernements de la Suisse et de l'Allemagne (le premier ayant été acceptée), et l'aide apportée au Secrétaire exécutif dans la recherche de nouveaux fonds auprès du gouvernement français pour le cycle 2010 du Programme SGF de l'AEWA et le projet WOW (qui a également été approuvée).

2.5. Services consultatifs pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique

Pour assurer qu'une attention suffisante soit accordée aux demandes découlant de et/ou liées à la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, la Coordinatrice de l'Initiative africaine répond quotidiennement aux demandes, questions et points soulevés concernant la région. Certains exemples à souligner incluent :

- L'aide fournie pour développer une proposition de projet avec les fonds obtenus du gouvernement de la Suisse pour l'élaboration d'un SSAP en faveur de l'Aigrette vineuse. L'aide offerte pour la mise en œuvre de cette activité ;
- L'aide offerte pour le suivi du paiement des montants annuellement dus par les Parties contractantes africaines au Fonds général d'affectation spéciale de l'AEWA. Ceci a résulté dans le paiement de la somme due par le Mali pour la période 2000-2010.

2.6. Accession des Parties non contractantes

Compte tenu du fait que plus de 50 % des pays d'Afrique ne sont pas encore Parties contractantes à l'AEWA et que le Plan stratégique souligne l'importance d'élargir le nombre des adhérents à l'Accord, l'encouragement de l'accession de Parties africaines non contractantes a été étroitement suivi par la Coordinatrice. À cet effet, la communication avec les 29 Parties africaines non contractantes a été poursuivie / rétablie pour encourager l'accession. Ceci a résulté dans une mise à jour des coordonnées des certaines des contacts, la préparation d'informations importantes pour l'accession à l'AEWA en vue de leur transmission aux pays concernés et/ou l'encouragement à l'organisation d'ateliers visant à la promotion de l'AEWA. Des réponses encourageantes ont été reçues dans 23 cas. À savoir, en bref :

- Éthiopie : déjà relativement avancée dans la procédure d'accession, l'Éthiopie est à présent devenue la 63^{ème} Partie à l'Accord. Certaines mesures nécessaires au bon accueil de la nouvelles partie ont été prises ;

⁵ Dépliant sur l'Initiative africaine : http://www.unep-awea.org/activities/africaninitiative/publication/african_initiative_leaflet.pdf

⁶ Page Web de l'Initiative africaine : <http://www.unep-awea.org/activities/africaninitiative.htm>

- Swaziland : le pays était également relativement avancé dans la procédure d'accession et a été étroitement suivi. Le gouvernement du Swaziland a approuvé la signature de la Convention de Ramsar, de la CMS et de l'AEWA. La Swaziland National Trust Commission (SNTC) continue le suivi en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'AEWA;
- Zambie : le dossier d'accession a été préparé par l'Autorité zambienne en matière de faune et de flore (ZAWA) et a récemment été présentée au Conseil de direction de ZAWA pour examen et considération. Les documents et, nous l'espérons, l'approbation du Conseil, devraient être ensuite transmis au Ministère de la Faune pour examen et considération, puis au Ministère de la Justice pour examen final et approbation ;
- Burkina Faso : un atelier sera organisé, dans un avenir proche, par la Direction de la Faune et de la Chasse du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en collaboration avec le Secrétariat de l'AEWA ;
- Cameroun : la Coordinatrice a rencontré des représentants officiels du Ministère camerounais de la Forêt et de la Faune (MINFOF) y compris, entre autres, Monsieur le Ministre Ngolle Ngolle Elvis et le Secrétaire Général du MINFOF, M. Koulagna Denis, qui étaient désireux de connaître le statut de leur accession à l'AEWA et à l'Accord de la CMS sur le Gorille. Des présentations ont été données sur l'importance de l'accession du Cameroun à ces Accords et les documents nécessaires ont été transmis aux personnalités officielles. Le Ministre et le Secrétaire Général ont confirmé l'intérêt de leur pays pour l'accession à ces Accords et ils ont promis d'assurer la surveillance des procédures ;
- Gabon : la Coordinatrice a rencontré le Directeur Général de la Forêt, le Secrétaire Général de l'Environnement et autres représentants du Ministère de l'Eau, de la Forêt, de l'Environnement et du Développement durable, pour promouvoir leur accession à l'AEWA. L'importance de l'accession du Gabon à l'AEWA a été présentée et les documents nécessaires ont été fournis. Ils ont pu se faire une bonne idée de la nécessité de leur accession à l'AEWA et les autorités ont promis d'assurer que la procédure serait achevée en temps voulu ;
- Côte d'Ivoire et Mauritanie : les contacts de l'AEWA dans ces pays ont bénéficié des services consultatifs avec la préparation de propositions de projets pour l'organisation d'ateliers pour la promotion de leur accession à l'AEWA. Des fonds seront recueillis pour la réalisation de ces ateliers ;
- Botswana, République Centrafricaine, Liberia, Namibie, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone et Zimbabwe : les données des contacts ont été mises à jour et/ou de nouveaux contacts ont été nommés pour ces pays et/ou de nouvelles institutions gouvernementales ont été identifiées pour le suivi des questions relatives à l'AEWA. Des progrès satisfaisants sont réalisés ;
- Angola, Burundi, Tchad et Comores : des réponses ont été reçues après communication avec ces pays et les contacts de l'AEWA ont promis de suivre de près la procédure d'accession.

3. Activités futures et conclusion

Le développement du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, en vue de son adoption par la MOP5, et la mise en œuvre qui en découlera, sont d'une importance cruciale pour assurer des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique. Il est donc essentiel de veiller à ce que le 1^{er} avant-projet de Plan d'action soit prêt en temps voulu pour pouvoir être diffusé en mars 2011. Cette activité sera réalisée en étroite collaboration avec le Comité technique de l'AEWA.

L'attention et les efforts supplémentaires fournis jusqu'à présent pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique se sont avérés extrêmement utiles dans la promotion, l'encouragement et la reconnaissance des activités de l'AEWA dans la région. Les services consultatifs offerts sur une base quotidienne aux pays d'Afrique et aux partenaires concernés dans les activités de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique doivent se poursuivre. L'accent sera mis sur l'encouragement de la communication et le partage d'information, qui sont cruciaux pour l'efficacité de l'action menée dans la région. L'utilisation du Kit de formation sur la voie de migration produit dans le cadre du projet WOW fera l'objet d'une promotion et le cours de formation pour les pays africains francophones sur la préparation de négociations multilatérales, la participation à ces dernières et les méthodes à employer, sera organisé.

La Coordinatrice continuera à contacter les partenaires œuvrant à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique.

Actuellement, les fonds nécessaires à la coordination de l'Initiative africaine pendant 2 ans (jusqu'en 2010) ont été assurés grâce à une contribution volontaire du gouvernement français. Un financement supplémentaire permettant d'assurer cette coordination jusqu'à la période de présentation du Plan d'action à la MOP5 (jusqu'en 2012) est nécessaire. Généralement, on estime qu'une somme supplémentaire de 1 000 000 d'euros sera requise pour la mise en œuvre des activités prévues jusqu'en 2012. Par ailleurs, il est impératif d'assurer les fonds nécessaires à la mise en œuvre ultérieure du Plan d'action pour l'Afrique.